## Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20150313-0000014520-DE

# Acte Certifié exécutoire

Envoi: 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

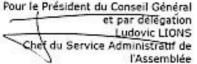
Publication: 20/03/2015

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Département Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



Nº CP-2015-3-6-6 Séance du vendredi 13 mars 2015

# SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER SITE DU LAC BLANC SITE DES BAGENELLES PROGRAMME 2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- la délibération n° CG-2015-2-6-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015 du la Politique Montagne
- VU la délibération n°CP-2013-11-6-9 du 12 décembre 2013 formalisant les programmes 2011-2013 liés à l'aménagement touristique été/hiver du site d'intérêt départemental du Lac Blanc et vu la convention signée à ce titre le 28 février 2014,
- la délibération n°CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 portant approbation de la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie 2010-2013 du Sundgau, du Florival Vignoble et Plaine du Rhin, de la Région Mulhousienne, des Trois Pays, Thur Doller, Colmar Fecht et Ried et Piémont Val d'Argent Pays Welche,
- la délibération nº CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 portant sur la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 du Sundgau, du Florival Vignoble et Plaine du Rhin, de la Région Mulhousienne, des Trois Pays, Thur Doller, Colmar Fecht et Ried et Piémont Val d'Argent Pays Welche,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

#### DECIDE:

- en faveur du syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc ;
  - Investissements structurants
  - de réduire, pour l'opération \* installation et acquisition d'un tapis roulant » (GSS00321), à la demande du syndicat mixte du Lac Blanc la subvention de 144 000 € accordée le 15/11/2013 (rapport CP 2013-10-6-19), à 76 950 €, correspondant à 90 % de la nouvelle dépense subventionnable de 85 500 €,
  - > d'accorder des subventions à hauteur de 150 750 € au titre des surcoûts liés aux investissements structurants, conformément au tableau figurant au présent rapport, à savoir :
    - > 124 650 € pour l'opération zone ludique freestyle (GSS00295)
    - > 9 000 € pour l'opération développement VTT XC enduro (GSS00294)
    - > 17 100 € pour l'opération aménagement du front de neige (GSS00298)

à prélever sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche),

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention 2011-2013 ci-joint qui fixe les conditions et les montants des participations départementales complémentaires précitées ainsi que la réduction de la subvention pour l'opération « installation et acquisition d'un tapis roulant »,
- d'autoriser le Président à le signer,

### 2. Investissements courants

- d'accorder, conformément aux statuts du syndicat mixte, une participation de 20 000 € au titre des investissements courants annuels, pour les millésimes 2014 et 2015, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche)
- En faveur de la communauté de communes du Val d'Argent ;
  - D'accorder une subvention de 23 200 € au titre du CTV Piemont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013, pour l'acquisition d'une dameuse, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204141, code programme 29021 (CTV 2 Piemont Val d'Argent Pays Welche).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER